

Me Éric David
Ligne directe: (514) 987-6681
Courriel: edavid@belleaulapointe.com

Le 30 janvier 2013

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE) ET PAR POSTE ORDINAIRE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse C.P. 001
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012 / R-3809-2012 (Phase 2)
Notre dossier : 2474.018**

Chère consœur,

La présente fait suite à notre lettre du 23 janvier 2013 ainsi qu'à la lettre de Gaz Métro datée du 29 janvier 2013. La présente constitue la réplique d'Option consommateurs (« OC ») aux commentaires de Gaz Métro.

Dans les commentaires de Gaz Métro au sujet du budget de participation d'OC dans le présent dossier, le distributeur s'objecte à deux aspects de ce budget :

1. La pertinence de la proposition d'OC d'examiner la prévision concernant le nombre de clients et le volume de consommation, incluant les hypothèses sur les intrants et la prévision des revenus pour l'année 2013 qui en résulte. Le caractère raisonnable de cette prévision sera analysé par l'expert d'OC, Dr Roger Higgin.
2. L'assistance d'un expert (James Wilson) pour analyser le partage des trop-perçus et manques à gagner de distribution.

1. Prévision concernant le nombre de clients et le volume de consommation

Selon Dr Higgin, qui se fonde sur son expérience dans les dossiers récents des distributeurs gaziers ontariens concernant l'établissement d'une nouvelle année de base (« rebasing ») à la suite du mécanisme incitatif, les éléments suivants sont importants pour l'étude du coût de service 2013 et l'établissement de l'année de base :

- a) La mise à jour de la prévision concernant le nombre de clients et le volume de consommation afin d'intégrer les résultats réels pour les nouveaux clients en 2012, la consommation moyenne normalisée pour la température (« weather-normalized average use (for heat sensitive customers) »), et les volumes de consommation pour les clients en service continu et en achat direct.
- b) Cette mise à jour exige un examen plus détaillé des hypothèses sur les intrants, des modèles et des résultats pour l'année 2013, à un niveau de granularité plus grande que dans le plan d'approvisionnement gazier.
- c) La prévision des revenus pour 2013 résulte de la prévision concernant le nombre de clients et le volume de consommation et constitue un élément critique des revenus requis pour 2013.

Dr Higgin est surpris que Gaz Métro n'ait pas déposé dans sa demande une mise à jour avec les détails des prévisions concernant le nombre de clients et le volume de consommation. En effet, il sera très inefficace de tenter d'extraire ces renseignements pertinents en demande de renseignements ou en contre-interrogatoire.

OC appuie la position de son expert et soumet que la proposition d'OC d'examiner la prévision concernant le nombre de clients et le volume de consommation est très pertinente au présent dossier. Néanmoins, si la Régie n'accepte pas cette partie du budget, OC estime qu'il faudrait réduire les heures de l'expert-témoin de 10 heures.

2. Le partage des trop-perçus et manques à gagner de distribution

OC est certainement au courant de la nature intérimaire de la proposition de partage de Gaz Métro. Cependant, la formule de partage proposée dans ce dossier est la même que celle proposée par Gaz Métro dans le dossier R-3693-2009 Phase 3. Dans ce dernier dossier, OC a déjà retenu M. Wilson comme témoin-expert. Par souci d'efficacité réglementaire, OC a proposé un budget de 12 heures (soit 2 400\$) pour l'assistance de cet expert à titre d'expert-conseil (et non pas comme témoin-expert) dans la préparation de son mémoire et dans ses représentations devant la Régie. Puisque la bonification de Gaz Métro pourrait atteindre

plusieurs millions de dollars, OC croit que 2 400\$ est un prix très modique pour l'assistance d'un expert qualifié afin de scruter le mécanisme de partage proposé par Gaz Métro.

Néanmoins, si la Régie n'accepte pas cette partie du budget, OC estime qu'il faudrait réduire les heures de l'expert-conseil de 12 heures.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

(s) Éric David

Éric David
ED/cc

c.c. Me Vincent Regnault, Gaz Métro
Mme Brigid Rowan, Econalysis Consulting Services (ECS)